



RÉGION ACADÉMIQUE
OCCITANIE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



+

Livret

d'accueil et formation

Professeurs et CPE stagiaires

du second degré
mi-temps

+

2018 // 2019

+

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE

espe

École supérieure
du professorat
et de l'éducation
Languedoc - Roussillon

001



Sommaire

1. Affectation et Obligations Règlementaire des Service (ORS)	3
2. Principes généraux de la formation	3
3. Accompagnement et formation	5
4. Contenu de la formation	6
5. Master et titularisation	8
6 - L'intranet académique Accolad	9

1. Affectation et Obligations Règlementaire des Service (ORS)

Les lauréats des différents concours de l'Education nationale de la session 2018 dans le 2nd degré ainsi que ceux d'une session antérieure ayant bénéficié d'un report de stage ou d'un renouvellement de stage, ont été affectés en académie par la Direction Générale des Ressources Humaines du ministère de l'Education nationale pour y réaliser un stage de formation d'une année. Selon le concours obtenu et le parcours individuel, la formation s'accompagne d'un service en EPLE en pleine responsabilité, à mi-temps ou à plein temps (*Bulletin officiel n°15 du 14 avril 2016*). Ils sont à ce titre, **professeurs fonctionnaires stagiaires –FStg**.

L'ORS du stage en EPLE correspond à un mi-temps dès que le professeur stagiaire ne peut justifier d'une expérience professionnelle de 18 mois dans sa discipline de recrutement, au cours des trois années précédant la réussite au concours, ou bien, n'est pas titulaire d'un master.

La formation **des professeurs en stage à mi-temps** comprend un mi-temps de formation universitaire et un mi-temps d'exercice du métier (il s'agit donc d'un temps complet de formation). 377 FStg ont été affectés dans l'académie de Montpellier (hors concours réservés, renouvellement et prolongation de stage) ; ils réaliseront un stage à mi-temps dans un EPLE où un support leur a été réservé en relation avec les nécessités du service public ; selon le concours, la discipline ou la spécialité, l'ORS hebdomadaire du stage s'élève à :

- 8h, 9h ou 10h pour les certifiés et les PLP (8 à 9 heures d'enseignement en EPS + 3 heures indivisibles d'AS durant la moitié de l'année scolaire) ;
- 7h, 8h, ou 9h pour les agrégés (7 à 8 heures d'enseignement en EPS + 3 heures indivisibles d'AS durant la moitié de l'année scolaire) ;
- 18h pour les documentalistes et les CPE.

Les supports sur lesquels sont affectés les professeurs stagiaires de l'académie de Montpellier bénéficiant d'un service en EPLE à mi-temps, ont été communiqués aux intéressés par le rectorat au cours de la 3^{ème} semaine du mois de juillet 2018 (20 juillet ou 23 juillet : SMS et application d'affectation). Ces supports ont été choisis parmi les postes réservés pour les stagiaires ou bien libres après le mouvement académique. Autant que possible, ces supports sont géographiquement proches des lieux de formation universitaire et prennent en compte les vœux et le barème de chacun.

2. Principes généraux de la formation

L'alternance intégrative

La formation est réalisée selon un principe « **d'alternance intégrative** », c'est-à-dire alternant exercice du métier en EPLE et formation universitaire, au cours de temps d'enseignement mettant en relation ces deux aspects de la formation. De ce fait et en cohérence avec leur rémunération, les fonctionnaires stagiaires ont « une **obligation d'assiduité et d'engagement** dans leur formation. Toute absence doit être justifiée. A défaut, le rectorat peut mettre en place une procédure de retenue sur salaire assortie d'une décote de l'ancienneté de service au prorata de la durée de l'absence » (*cadre de fonctionnement des formations de l'ESPE LR*).

Différents services et acteurs de la formation interviennent de manière coordonnée pour veiller à la bonne mise en œuvre de l'alternance intégrative :

- les responsables universitaires de parcours de Master des métiers de l'Education de l'Enseignement et de la Formation (master MEEF) et les inspecteurs référents de spécialité ou de discipline ;
- les responsables d'unités d'enseignement (UE) universitaires et formateurs (professeurs du 2nd degré et professeurs formateurs académiques : PFA) ;
- chefs d'établissement, corps d'inspection et bureau des stages de l'ESPE

• L'inscription à l'ESPE-LR

Dans l'académie de Montpellier, c'est l'ESPE-LR (Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education – Languedoc Roussillon) qui prend en charge la formation des CPE et des enseignants du 2nd degré en stage à mi-temps dans un EPLE ([consultez le site de l'ESPE LR](#)).

Tous les professeurs en stage à mi-temps doivent s'inscrire à l'ESPE, soit en M2 MEEF, soit en DU : ceux d'entre eux ayant validé leur M1 mais non titulaires d'un master ou dispensé du diplôme doivent s'inscrire à l'ESPE afin de préparer et valider leur M2 et acquérir les compétences professionnelles nécessaires à l'exercice du métier ; ceux d'entre eux titulaires d'un master ou qui sont dispensés de diplôme, doivent être inscrits à l'ESPE- LR afin de pouvoir bénéficier de la formation en alternance.

Cette inscription doit être réalisée le plus tôt possible, avant la rentrée scolaire, dans le courant de la semaine d'accueil des FStg ou bien juste après, selon les dates de rentrée des UFR, afin que chaque professeur stagiaire puisse transmettre **un certificat d'inscription ESPE aux services du rectorat** dans les premiers jours de septembre.

L'objectif de l'année de stage est donc double et cohérent: compléter la formation universitaire au niveau Master et favoriser l'entrée dans le métier ; c'est-à-dire acquérir les gestes professionnels premiers et la compétence d'analyse réflexive de ses pratiques pour les faire évoluer en tenant compte de sa propre expérience et des données de la recherche.

Le temps hebdomadaire

Afin de permettre l'alternance intégrative et la mise en œuvre de la formation transversale, une répartition du temps hebdomadaire a été convenue et doit être respectée au sein de l'ESPE et des EPLE entre la formation universitaire et l'exercice du métier. Il est rappelé néanmoins que les différents aspects de la fonction d'enseignant en EPLE font partie de la formation : la contribution des FStg aux conseils de classe ou aux réunions parents-professeurs par exemple, il revient au FStg, au responsable d'UE et au chef d'établissement de convenir des dispositions permettant de une articulation harmonieuse entre ces différents temps de formation.

- Pour l'ensemble des disciplines et spécialités sauf l'EPS :
 - Lundi, mardi matin et vendredi en EPLE
 - Mardi après-midi, mercredi et jeudi à l'ESPE
- Pour l'EPS,
 - Lundi, mardi matin et mercredi en EPLE
 - Mardi après-midi, jeudi et vendredi à l'ESPE

Le service du fonctionnaire stagiaire ainsi que les niveaux de classes, sont définis par le chef d'établissement (chaque FStg peut utilement contacter son établissement dès le 27 août, au cours de la semaine précédant la rentrée scolaire pour communication des niveaux de classes attribués).

Formation disciplinaire et formation transversale

Les métiers de l'éducation, de l'enseignement et de la formation sont cadrés par le **référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation** ([arrêté du 1-juillet-2013](#)). Pour cela, le stage de formation réserve des temps de formation disciplinaire (didactique de la discipline, connaissances fondamentales, approfondissement notionnel ...) et des temps d'apprentissage pédagogique communs à toutes les disciplines ou les spécialités (tronc commun). Les premiers regroupent les professeurs stagiaires à l'ESPE par disciplines ou spécialité ; les seconds permettent aux stagiaires de disciplines ou de spécialités voir de degrés différents de se rencontrer et de travailler les aspects communs ou complémentaires de leurs métiers.

Le descriptif du parcours pas semestre dans chaque discipline ainsi que l'organisation et les contenus du tronc commun, sont disponibles sur le site de l'ESPE LR (<http://www.espe-lr.fr/formation-initiale/master-meef/master-2nd-degre/descriptifs-des-parcours-master-meef-2nd-degre>)

3. Accompagnement et formation

Accueil et début de la formation

L'année de formation débute par un temps d'accueil, du lundi 27 août au mercredi 29 août 2018 avant-veille de la pré-rentrée dans les établissements. Mme la rectrice y présente le premier jour, le sens de la formation, les attendus de l'employeur et le contexte académique. M. le directeur de l'ESPE Mme la doyenne des inspecteurs et les services académiques précisent les modalités de la formation, à l'ESPE en EPLE, le bilan des titularisations 2018 et les principes de l'alternance intégrative. Cette semaine marque également le début de la formation universitaire, en particulier pour les UE de tronc commun et les UE de didactique selon l'organisation suivante :

	Matin	Après-midi
Lundi 27 Août (9h – 17h)	Accueil Institutionnel Mme la rectrice – M. le directeur de l'ESPE-LR Déroulé de l'année de stage Principe de l'alternance intégrative Réflexion sur la titularisation Statut du professeur fonctionnaire stagiaire	Présentation du master MEEF et des parcours (génériques ou bien adaptés) en regroupement par disciplines ou spécialités
Mardi 28 août (9h-17h)	Début de la formation : UE tronc commun et établissement formateur	
Mercredi 29 août (9h-17h)	Poursuite de la formation : UE accompagnement de stage et didactique	

Tableau 1

Accompagnement par les tuteurs

Un tutorat mixte est assuré auprès de chaque FStg en stage à mi-temps, par un tuteur universitaire et un tuteur métier (ou tuteur terrain). Le tuteur métier est l'un des collègues du FStg, le plus souvent possible en poste dans le même établissement. Le tuteur métier est nommé conjointement par l'inspecteur de la discipline et le chef d'établissement, son nom est communiqué à l'avance, de manière à ce que le tuteur puisse accueillir le FStg avec le chef d'établissement dès la pré-rentrée. Il facilite son installation au sein de l'équipe éducative et le suit dans son appropriation du métier tout au long de l'année de stage. Pour cela, des **visites fréquentes et réciproques** sont convenues, aussi bien en présence d'élèves qu'au cours de temps de préparation ou analyse de séance. Le tuteur universitaire est plus particulièrement chargé de la mise en relation entre l'expérience du terrain et les apprentissages universitaires. Tuteurs terrain et tuteurs métiers sont en relation pour accompagner le FStg. Par ailleurs, le FStg bénéficie de **visites formatives** par un formateur de l'ESPE ou bien un professeur formateur académique. Celles-ci font partie de l'accompagnement de l'unité d'enseignement associée au stage en responsabilité.

4. Contenu de la formation

La formation universitaire à l'ESPE est organisée en parcours caractérisé par une discipline ou un champ disciplinaire. Chacun d'eux conduit à valider les unités d'enseignement (UE) du master MEEF suivant une maquette de formation commune à l'ensemble des parcours mais permettant la mise en œuvre des spécificités disciplinaires. Les maquettes de formation sont consultables sur <http://www.espe-lr.fr/formation-initiale/master-meef/master-2nd-degre/descriptifs-des-parcours-master-meef-2nd-degre>

Le stage en EPLE représente la moitié du temps de travail du professeur stagiaire ; l'exercice de la responsabilité par la préparation, la mise en œuvre de séances de classe et le suivi des élèves, constitue la cible privilégiée de l'année de stage. L'EPLE est également un lieu d'apprentissage et de vie pour les élèves et l'équipe éducative. Diverses situations d'enseignement et d'éducation, diverses instances y sont organisées dans le cadre du projet d'établissement ; L'ensemble des personnels de l'EPLE est invité à coopérer de manière à mettre en œuvre ou évaluer les pratiques pédagogiques et éducatives favorables aux apprentissages. Les professeurs stagiaires ont à s'intégrer dans cette dynamique, l'établissement est à ce titre un « **établissement formateur** », un terrain de formation pour les professeurs stagiaires ; ces derniers trouveront dans les enseignements de didactique, le tronc commun et auprès des acteurs de l'établissement formateur, nécessaire à une entrée réussie dans le métier.

Le tronc commun est une unité d'enseignement particulière dans le sens où les enseignements sont dispensés dans des EPLE proches du lieu d'exercice, choisis pour leur offre de formation (lycée des métiers par exemple) au public accueilli (REP ou REP+ par exemple). L'intérêt de cette UE est donc double : s'approprier les gestes professionnels et l'éthique du métier suivant le programme de l'UE, mais aussi observer les caractéristiques de l'établissement d'accueil et la pédagogie qui y est mise en œuvre. Pour cela, formateurs de l'UE tronc commun et acteurs de l'EPLE interviennent conjointement auprès du groupe de FStg.

Lien avec la Recherche : l'année de stage constitue un moment privilégié pour installer un lien fort entre la pratique professionnelle et la recherche. Tant pour en exploiter les apports que pour en comprendre la démarche, la formation des FStg comporte une unité d'enseignement dédiée. Le travail conduira le FStg, selon son expérience, à un « **mémoire de master** », un « **travail scientifique réflexif** » (TSR), ou un « **travail scientifique collaboratif** ». Ces travaux sont pleinement intégrés dans la formation et doivent avoir un contenu scientifique en lien avec les pratiques professionnelles et la Recherche. Ils prennent appui sur le stage en alternance et sur d'autres domaines de l'expérience du FStg. Pour conduire ce travail, l'étudiant bénéficie de l'encadrement scientifique d'un enseignant-chercheur ou chercheur. Plusieurs textes en cadrent le contenu et les modalités (<http://www.espe-lr.fr/textes-de-references/textes-specifiques-a-l-espe-lr>)

Les parcours adaptés : la réussite à l'un des concours de l'Education nationale est le résultat de cursus qui peuvent être divers : certains lauréats possèdent un master, d'autres pas, le master peut attester d'une formation aux métiers de l'enseignement, ou pas, dans ce dernier cas, il peut alors garantir d'autres compétences (comme celles liées à la Recherche).

Le stage de formation tient compte de cette diversité par la définition de **parcours adaptés** individuels. C'est la raison pour laquelle une fiche de positionnement est demandée (à remettre en dernière échéance lors de la semaine d'accueil). Le programme du parcours personnalisé étant proposé par l'ESPE et validé par le recteur, le professeur stagiaire bénéficiera d'une formation adaptée dont les résultats seront évalués en fin de stage en vue de sa titularisation et d'éventuelles équivalences de diplôme.

La commission académique des parcours adaptés cadre les situations pour lesquelles un parcours adapté doit être mis en place et définit le contenu de ce parcours adapté. Le document de cadrage produit par la commission (<http://www.espe-lr.fr/textes-de-references/textes-specifiques-a-l-espe-lr>) distingue ainsi 5 situations associées à 5 types de parcours : (cf [tableau 2 page suivante](#))

Profil du professeur fonctionnaire stagiaire	Modalités et contenus du parcours adapté
Les professeurs stagiaires dispensés de conditions de diplôme (dont les lauréats des concours internes et les bénéficiaires de l'obligation d'emploi)	Inscription en Diplôme Universitaire (DU) à l'ESPE Tous les enseignements du M2 MEEF Dispense de l'UE «Recherche» et réalisation d'un « travail scientifique réflexif ».
Les professeurs stagiaires titulaires d'un Doctorat ou d'un Master autre que MEEF (ou MEF)	Inscription en M2 MEEF ou en DU à l'ESPE Les enseignements du M2 MEEF à l'exception des UE obtenues par validation d'acquis Réalisation d'un mémoire de master MEEF (dans le cadre du master MEEF) ou bien d'un «travail scientifique réflexif» (dans le cadre du DU)
Les professeurs stagiaires titulaires d'un Master d'enseignement (MEEF ou MEF)	Inscription en DU à l'ESPE Tronc commun et Accompagnement didactique du stage « enseignements complémentaires» (définis par le responsable de parcours et l'inspecteur référent) Dispositif de rapprochement 1 ^{er} et 2 nd degré Réalisation d'un «travail scientifique réflexif».
Les professeurs stagiaires titulaires de certaines UE du master MEEF	Inscription en M2 MEEF à l'ESPE Tronc commun et Accompagnement didactique du stage «enseignements complémentaires» définis par le responsable de parcours et l'inspecteur référent avec prise en compte du volume global de la formation Réalisation d'un mémoire de master ou d'un travail scientifique réflexif (si l'UE mémoire a été validée).
Les professeurs stagiaires en renouvellement de stage et titulaires d'un M2 MEEF	Inscription en DU à l'ESPE Programme de formation défini par le responsable de parcours et l'inspecteur référent selon les raisons du renouvellement de stage (sur la base de formations ESPE et de formations DAFPEN) Réalisation d'un «travail scientifique réflexif».

Tableau 2

5. Master et titularisation

Les acquis de la formation dispensée au cours de l'année de stage font l'objet d'une évaluation qui doit conduire à l'attribution du master MEEF, ou la validation du parcours adapté par l'ESPE ou la reconnaissance des acquis professionnels pour la titularisation, par un jury académique.

L'attribution du master est prononcée par le jury de Master MEEF sur la base des sessions d'évaluation des UE du 3^{ème} et 4^{ème} semestre de M2. Y sont appréciés, l'assiduité, l'engagement dans la formation, les compétences professionnelles évaluées lors d'une visite évaluative et le mémoire ou le TSR. Les parcours adaptés sont validés par l'attribution d'un DU par l'ESPE selon des modalités de contrôle de connaissances et le calendrier précisés par l'ESPE.

Les acquis professionnels sont évalués sur la base de trois avis, celui du chef d'établissement d'exercice, celui de l'inspecteur de la discipline ou de la spécialité et celui du directeur de l'ESPE. L'évaluation est fondée sur le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation.

Le jury académique se réunit en fin d'année scolaire (au mois de juin), il examine la situation de chaque stagiaire au regard des trois avis et identifie les situations qui nécessitent un entretien individuel avec le stagiaire (début du mois de juillet). Après les entretiens individuels, le jury académique transmet ses propositions à la rectrice qui prononce la titularisation, le renouvellement de stage, le licenciement ou la réintégration dans le corps d'origine (selon les termes de l'arrêté du 22 août 2014 fixant « les modalités de stage, d'évaluation et de titularisation de certains personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement du second degré stagiaires »).

Par ailleurs, rappelons que tous les professeurs stagiaires participent au mouvement national en milieu d'année scolaire ; seuls ceux qui sont titularisés après le jury académique seront affectés dans l'académie obtenue au mouvement ; les stagiaires en renouvellement réaliseront un nouveau stage dans la même académie.

6 - L'intranet académique Accolad

En attendant la réception de votre NUMEN

Une page en accès libre pour toutes les informations relatives à l'accueil des stagiaires (planning de la semaine de rentrée, livrets d'accueil, documents utiles) www.ac-montpellier.fr/stagiaires 2018

Le NUMEN nécessaire pour récupérer les identifiants académiques

Fonctionnaires stagiaires 2018-2019, si vous ne connaissez pas encore votre NUMEN, vous pouvez en demander la communication à votre service de gestion :

- DSDEN du département d'affectation pour les professeurs des écoles
 - DSDEN de l'Aude : diper11@ac-montpellier.fr / Tél : 04.68.11.57.84
 - DSDEN du Gard : ce.ia30srh@ac-montpellier.fr / Tél : 04.66.62.86.06
 - DSDEN de l'Hérault : ce.recspe34@ac-montpellier.fr / Tél : 04.67.91.52.71
 - DSDEN de Lozère : ce.ia48drh@ac-montpellier.fr / Tél : 04.66.49.51.13 /51.26
 - DSDEN des Pyrénées-Orientales : ce.dsden66srhe@ac-montpellier.fr / Tél : 04 68 66 28 62
- Division des Personnels Enseignants (DPE) du Rectorat pour les personnels enseignants du second degré, CPE et psychologues de l'éducation nationale ;
ce.recdpe@ac-montpellier.fr / 04 67 91 46 53

Avec le NUMEN : récupérer ses identifiants académiques

<https://aida.ac-montpellier.fr/>

- 1- Sélectionnez « je ne connais pas mon nom d'utilisateur ou mon mot de passe »
- 2- Saisissez votre NUMEN, votre date de naissance et le captcha dans le formulaire
- 3- Définissez votre mot de passe

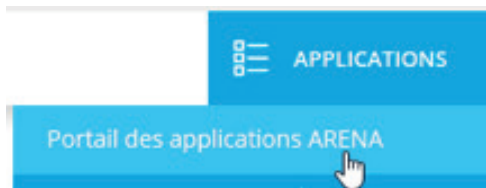
Si vous rencontrez des difficultés à ce stade de la procédure, vous pouvez contacter l'assistance académique : contact-assistance@ac-montpellier.fr / 04 67 91 48 00

ATTENTION : pour les stagiaires 1er degré, la récupération de l'identifiant académique et la personnalisation du mdp ne seront possibles qu'à compter du 1er septembre

A quoi servent les identifiants académiques ?

Vos identifiants académiques vous permettent de vous authentifier de manière sécurisée pour accéder à :

- **Votre messagerie professionnelle** en @ac-montpellier.fr
Cette messagerie est accessible via le webmail (<https://webmail.ac-montpellier.fr>) ou sur votre client local après configuration (voir la page d'aide sur l'intranet).
- **L'intranet académique collaboratif « ACCOLAD »** :
<https://accolad.ac-montpellier.fr/>
Accolad est le vecteur privilégié de communication interne de l'académie de Montpellier auprès de l'ensemble de ses personnels. Outil de diffusion de l'information, de partage documentaire et de travail collaboratif, il permet notamment d'accéder aux documents officiels produits par l'académie (circulaires, guides, etc.).
- **Vos applications métier (I-prof, etc.)**
Elles sont pour la plupart accessibles via le portail ARENA, auquel vous vous connectez par l'onglet « Applications » présent sur la page d'accueil de l'intranet



ATTENTION : I-prof n'est accessible aux stagiaires 1er degré et 2nd degré qu'à compter du 1er septembre (connexion avec vos identifiants académiques)

Rubriques à consulter en priorité sur l'intranet :

- Rubrique « **Nouveaux personnels** » : pour télécharger le livret d'accueil, retrouver les services en charge de votre dossier administratif et de votre carrière, vous informer sur les dispositifs d'accompagnement...
- Rubrique « **Messagerie** » : trouver de l'aide pour la configuration et informations sur l'utilisation de votre messagerie électronique professionnelle
- Rubriques « **Cadre légal** » et « **Recommandations RSSI** » : consulter la charte d'usage des systèmes d'information et les recommandations de sécurité

Académie de Montpellier

31, rue de l'université

CS 39004

34064 Montpellier cedex 2

www.ac-montpellier.fr

Tel : 04 67 91 47 00

